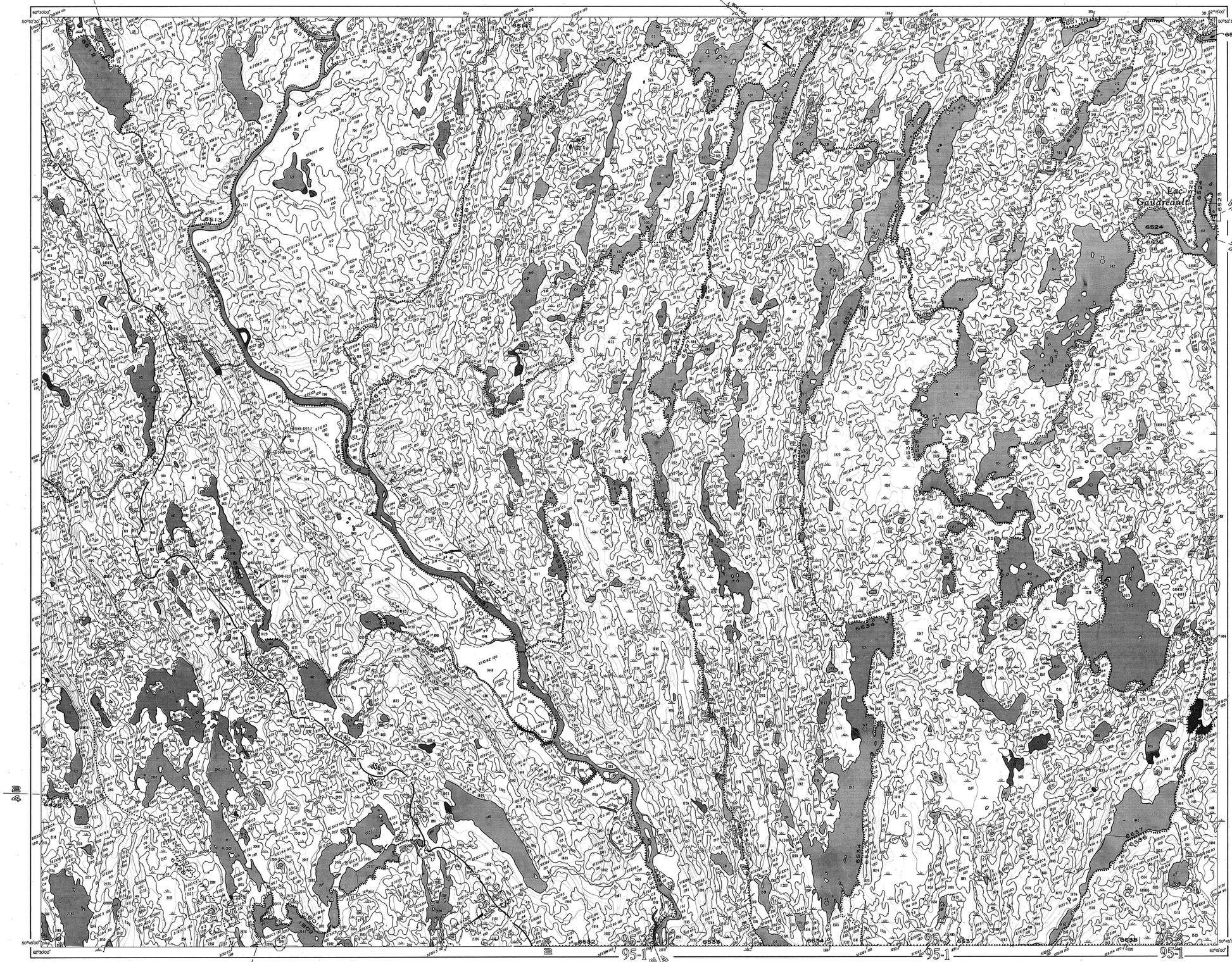

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte est établie d'après les cartes du Système national de référence cartographique numéros (© 1979, 12-L-16) avec l'autorisation d'Énergie, Mines et Ressources Canada.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)
Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à mélèze (plantation)
Pessière
— — à épinette noire ou épinette rouge (épinette rouge occupant plus de 75% de la pessière)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — à sapin et/ou épinette blanche (sapin occupant plus de 75% de la pessière résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — et/ou rouge (pin occupant plus de 75% de la pessière résineuse)
— — — — avec épinette noire
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la pessière résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin rouge
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Pinède à pin gris
— — — — (le pin gris occupe plus de 75% de la pessière résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec pin rouge
— — — — avec pruche
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la pessière résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Prucheraie
— — (la pruche occupe plus de 75% de la pessière résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze laricin)

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
— — — — — — avec résineux
— — — — — — avec sapin
— — — — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleaux blancs avec sapin
— — — — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — — — avec pin gris
— — — — — — avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
Bouleaux à bouleaux jaunes avec résineux
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — — — avec pin rouge
Peupleraie avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
— — avec résineux
Chênaie rouge résineuse
Érablière résineuse
Mélanges d'feuillus tolérants
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)
Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleaux à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
Peuplier
Chênaie rouge
Érablières
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris
— — à bouleaux jaunes
— — à peupliers
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de tilleul d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jutinée

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bordure
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Coupe partielle
Coupe légère
Brûlis par feu

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche couverts
⊖ 1-9 50 % — ⊗ 51-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT EQUIENNE		FORÊT ÉTAGÉE	
CLASSES	TIGES DE:	CLASSES	
10 (ans)	0-20 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30	21-40	90-30	30-90
50	41-60	90-50	50-90
70	61-80	90-50	50-90
90	81-100	90-50	50-90
120	101 et plus	120-70	70-120

FORÊT HÉTÉROENNE

Jeune hétéroenne: Peuple à dominance de feuillus tolérants, proportion des tiges entre C et 90 ans. Autres peuplements, proportion des tiges entre C et 60 ans.
Vieilleux hétéroenne: Peuple à dominance de feuillus tolérants, proportion des tiges centrales de 90 ans. Autres peuplements, proportion des tiges vers plus de 120 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	°
Forte	61 à 75 %	°°
Extrême	76 % et plus	°°°

Superficie minimale de parcelle : 0,5 ha
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (20m)	2 (17m)	3 (14m)	4 (11m)	5 (7m)	6 (4m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	A6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	B6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	C6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	D6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E1C1 (3 50% ⊖) — S = station; E = classe de pente; C = classe d'âge; 3 = année de l'origine; 50% = densité; ⊖ = perturbation; R C5 d60 D1 — R = classe de hauteur; C5 = classe de densité; d60 = sous groupe d'essences; D1 = type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: GAUTHIER, PARENT & ASS. — SIGNATURE:
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: — SIGNATURE:

Carte forestière: Photographie aérienne : 1989 — Année de publication : 1990 — Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1/1/90
Déclinaison magnétique :26° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative
Unité de gestion: 9 95-3
Unité d'aménagement
Unité de sondage: 4*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement: 00.0 17 04
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique
Bassin primaire: 35500*
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité
Division de recensement: 97000
Municipalité
Codastre
Parcelle: 6538*
Région écologique: 11G
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 910 MINGANIE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLE AU D'ASSEMBLAGE

12-M-2 S.E.	12-M-1 S.O. S.E.	12-N-4 S.O.	
12-L-15 S.E.	12-L-16 N.O. N.E. S.O. S.E.	12-K-13 N.O.	
12-L-10 S.E.	12-L-9 N.O. N.E. S.O. S.E.	12-K-12 N.O.	

12 L/16 S.O.